

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
1er mai 2001

Original: français

**Lettre datée du 1er mai 2001, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire parvenir la position du Gouvernement du Burundi sur le rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo (voir annexe).

Le rapport étale d'énormes distorsions pour ce qui concerne le Burundi, car la gravité des conclusions et recommandations est disproportionnée par rapport à l'unique paragraphe qui incrimine le Burundi, sans preuve, et donc à tort.

Le Gouvernement du Burundi réfute catégoriquement les accusations contenues dans le rapport et demande au Conseil de sécurité de ne pas cautionner les conclusions du rapport pour ce qui est du Burundi.

Je vous saurais gré de distribuer cette lettre et la position du Gouvernement du Burundi aux membres du Conseil, comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Marc **Nteturuye**

Annexe à la lettre datée du 1er mai 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies

Position du Gouvernement de la République du Burundi sur le rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo

Le 27 avril 2001

Suite à la publication du rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo, le Gouvernement de la République du Burundi voudrait porter à l'attention du Conseil de sécurité ce qui suit :

I. Le rapport n'apporte aucune preuve tangible des allégations contre le Burundi

1. Le Gouvernement du Burundi est surpris de lire dans le rapport qu'il fait partie du groupe des pays qui ont envahi et occupé la République démocratique du Congo, et qui participent au pillage systématique de ses richesses. Il s'agit d'allégations qui n'ont aucun fondement. En effet, le Burundi exprime de sérieuses réserves sur la méthodologie empruntée pour la collecte et le traitement de l'information, notamment pour ce qui est du déroulement de l'enquête dans le temps et dans l'espace. Il est important de noter par exemple que le Groupe d'experts n'a pas effectué sa deuxième mission au Burundi après la publication de son premier rapport au Conseil de sécurité. Le Gouvernement avait pourtant promis toute sa coopération pour la poursuite des enquêtes.

2. S'agissant des liens qui existent entre l'exploitation des ressources naturelles et autres richesses et la poursuite du conflit en République démocratique du Congo, le Burundi voudrait rappeler qu'il a toujours respecté la souveraineté et l'intégrité territoriale de ses voisins. Pendant les pourparlers de Lusaka, il a eu l'occasion d'expliquer les raisons de sa présence en République démocratique du Congo, qui sont : veiller à la sécurité frontalière et à la continuité de la navigation sur le lac Tanganyika, voie de communication essentielle pour un pays enclavé. Le Burundi n'est donc pas allé occuper la République démocratique du Congo ni exploiter ses richesses. Il a été obligé de déployer un dispositif de sécurité à la frontière suite aux incursions des FDD et FNL avec leurs alliés qui ont constitué une base arrière en République démocratique du Congo.

Comme le Gouvernement central de Kinshasa avait perdu le contrôle de cette zone, le Burundi n'a pas trouvé d'interlocuteur gouvernemental avec lequel il pouvait travailler pour assurer la sécurité à la frontière, perturbée par des rebelles burundais, les Interahamwe, ex-FAR et les milices Maï-Maï.

3. Le dispositif burundais de sécurité se trouve dans la plaine de Rusizi et sur les rives du lac Tanganyika dans le sud du Kivu et le nord du Katanga. À notre connaissance, il n'existe pas d'exploitations minières, forestières ou autres richesses qui auraient suscité des tentations.

II. Sur un total de 242 paragraphes que compte le rapport, les allégations contre le Burundi ne sont relevées que dans les trois phrases du paragraphe 105

4. Le paragraphe 105 se réfère à un mémorandum du FMI selon lequel le Burundi exporterait des minerais qu'il ne produit pas, en l'occurrence l'or, le diamant, la colomboantalite, le cuivre, le cobalt et les métaux de base. Nous avons cherché en vain ce document attribué au FMI.

5. Par contre, selon une étude du secteur minier commanditée par la Banque mondiale et réalisée en 1993, le Burundi possède une variété de minerais parmi lesquels l'or, le nickel, l'étain et quelques minéraux industriels. Concernant l'exploitation de l'or, la même étude précise qu'elle occupe actuellement entre 2 000 et 3 000 artisans qui produisent annuellement entre 600 et 700 kilogrammes (voir tableau 1). D'autres rapports des compagnies minières nationales indiquent avec précision les périodes d'exploitation, les quantités produites et leurs valeurs à l'exploitation en dollars des minerais comme la cassitérite et la colomboantalite (voir tableau 2).

Tableau 1

<i>Minerai</i>	<i>Période</i>	<i>Production en kg</i>	<i>Valeur à l'exportation (en dollars É.-U.)</i>
Cassitérite	1992	182 645,0	457 353
	1993	71 977,0	106 134
	1994	–	–
	1995	14 654,0	32 649
	1996	5 502,0	17 062
	1997	20 935,0	56 195
	1998	–	–
	1999	18 408,0	48 208
	2000	9 978,0	21 077
	Total partiel		324 099,0
Colomboantalite	1992	8 527,0	136 432
	1993	45 911,0	824 971
	1994	29 166,4	441 065
	1995	42 167,0	675 999
	1996	36 855,6	579 802
	1997	45 921,2	732 856
	1998	30 480,0	472 344
	1999	42 149,0	662 088
	2000	31 175,0	631 134
	Total partiel		312 352,2
Total		6 364 518,2	5 895 369

Source : Étude du secteur minier, rapport No 12378-BU du 27 décembre 1993, tableau 2 : Scénarios du développement du secteur minier à moyen terme (5 à 10 ans).

Tableau 2

	Valeur cassitérite (en dollars É.-U.)	Valeur coltan (en dollars É.-U.)	Chiffre d'affaires (en dollars É.-U.)
1992	457 353	136 432	593 785
1993	106 134	824 971	931 105
1994	–	441 065	441 105
1995	32 649	675 999	708 648
1996	17 062	579 802	596 864
1997	56 195	732 856	789 051
1998	–	472 344	472 344
1999	48 208	662 088	710 296
2000	21 077	631 134	652 211
Total	738 678	5 156 691	5 895 369

Source : Société COMIBU SA et ses exploitations minières, Bujumbura, 11 avril 2001.

6. Le Burundi est accusé également de pillage systématique des écorces du *prunus africana*, de café, de minéraux, du bois, du bétail et des fonds qui sont soit transférés au pays, soit exportés sur les marchés internationaux. À ce stade, il convient de préciser que de tout temps des échanges transnationaux ont toujours existé entre les populations burundaises et celles de l'est de la République démocratique du Congo. La capitale Bujumbura constitue elle-même une source importante d'approvisionnement pour les populations de l'est de la République démocratique du Congo. Des minerais comme l'or et le diamant passent légalement en transit à l'aéroport ou au port de Bujumbura à destination des pays étrangers. Certains de ces produits se vendent directement sur place au Burundi où sont installés quelques comptoirs tenus par des nationaux ou des étrangers. Le tableau 4 indique le volume (décroissant) des importations burundaises en provenance de la République démocratique du Congo.

7. Par ailleurs, des populations congolaises qui fuient la guerre se réfugient au Burundi avec leurs biens, dont le bétail, et quelques produits miniers qu'elles mettent en vente. On pourrait mentionner notamment le cas des ressortissants de la tribu Banyamulenge et d'autres tribus apparentées à cette dernière.

III. Malgré ces lacunes criantes le rapport propose des sanctions contre le Burundi

8. Dans son paragraphe 11, le rapport reconnaît que les données sont abondantes pour certains pays et mouvements politiques et faibles pour d'autres. Le Burundi n'est cité ni dans l'un ni dans l'autre groupe. Pourquoi alors lui appliquer les mêmes conclusions et les mêmes propositions de sanctions? Le Gouvernement du Burundi trouve inacceptable cet amalgame et cette globalisation simpliste.

9. Le Groupe d'experts ferait mieux de visiter encore une fois le Burundi afin de discuter avec les différents services. Il est souhaitable aussi qu'il se rende sur le terrain dans les zones frontalières et parle aux populations locales.

Avant ce travail de réelle enquête, il est anormal et hâtif de parler de réparations, d'indemnisation des victimes et de sanctions.

IV. Conclusion

10. Le Gouvernement du Burundi réfute catégoriquement les conclusions et recommandations du rapport car elles ne reposent pas sur des preuves tangibles.

11. Il reste néanmoins disposé à coopérer avec le Groupe d'experts pour l'approfondissement des enquêtes.

12. Le Gouvernement du Burundi réitère sa bonne volonté de dialogue avec les autorités congolaises et de la sous-région afin de trouver des solutions politiques aux conflits de l'Afrique des Grands Lacs et entamer la coopération pour la reconstruction et le développement de la sous-région.

13. Dans ce même cadre, le Gouvernement du Burundi soumettra bientôt au Conseil de sécurité des propositions en vue d'assurer la sécurité sur sa frontière avec la République démocratique du Congo et d'adapter les clauses de l'Accord de Lusaka aux mouvements des « forces négatives coalisées » en direction de nouvelles bases arrières pour mener une guerre totale au Burundi.

Tableau 3

Statistiques de production des produits minéraux au Burundi : or, diamant, cuivre, cobalt, zinc, cassitérite, manganèse, uranium, coltan, colombite

Substances	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Or						
Quantité (kg)	3 819	2 256	–	–	–	–
Valeur (en dollars É.-U.)	41 508 667	24 253 819	–	–	–	–
Cassitérite						
Quantité (kg)	14 654	5 502	20 935	–	18 408	4 706
Valeur (en dollars É.-U.)	32 649	17 062	56 195	–	48 208	10 591
Coltan						
Quantité (kg)	46 692	46 689	45 921,2	30 480	42 149	20 425
Valeur (en dollars É.-U.)	659 960	632 218	732 856	472 349	662 074	340 233,5

Source : Société COMIBU.

N. B. : L'or est exploité presque partout dans le pays de façon artisanale et spécialement au nord-ouest du Burundi. Suite à la crise et à l'embargo imposé au pays, la production enregistrée a diminué jusqu'à devenir nulle.

La cassitérite et la colobotantalite sont exploitées au nord et au nord-est du pays.

Tableau 4
Importations par pays de provenance (en tonnes)

	1995	1996	1997	1998	1999	1999 janv.-déc.	2000 janv.-déc.
I. Europe	68 951	25 647	23 040	31 967	19 960	19 960	25 636
1. Union européenne	66 817	23 190	21 947	29 449	18 250	18 250	22 999
Belgique-Luxembourg	15 123	5 682	6 972	14 790	9 687	9 687	9 325
République fédérale d'Allemagne	4 358	2 227	1 652	3 101	1 373	1 373	1 316
France	16 390	5 060	3 991	3 609	2 195	2 195	6 039
Royaume-Uni	6 693	302	239	1 084	493	493	952
Italie	5 579	2 915	1 816	2 194	2 287	2 287	2 981
Pays-Bas	17 061	6 530	6 672	4 041	1 305	1 305	1 554
Danemark	827	124	315	145	266	266	450
Irlande	6	43	42	33	17	17	52
Espagne	283	221	154	231	267	267	174
Grèce	11	7	19	33	28	28	29
Portugal	35	2	39	–	22	22	42
Autres pays de l'Union européenne ¹	451	77	36	188	310	310	85
2. Autres	2 134	2 457	1 093	2 518	1 710	1 710	2 637
Suisse	1 157	69	98	353	85	85	145
Tchécoslovaquie	300	1 800	768	49	–	–	10
Russie	11	3	–	1	346	346	1 669
Roumanie	352	216	155	1 645	770	770	39
Yougoslavie	2	2	–	–	–	–	–
Autres pays d'Europe	312	367	72	470	509	509	774
II. Asie	83 263	56 413	31 994	57 241	56 898	56 898	52 303
Japon	2 922	2 228	1 380	2 268	1 727	1 727	1 566
Iran	7 007	407	1 780	475	497	497	–
République populaire de Chine	7 211	2 628	1 093	3 725	2 569	2 569	4 435
Union indienne	6 422	4 951	1 517	2 662	3 574	3 574	2 117
Corée du Sud	451	222	138	182	423	423	314
Hong Kong	732	216	88	285	619	619	695
Corée du Nord	3	–	1	–	231	231	38
Taiwan	267	55	84	31	37	37	57
Bangladesh	591	80	304	489	486	486	123
Pakistan	934	433	74	1 389	452	452	1 067
Arabie saoudite	49 656	42 178	20 752	39 327	40 300	40 300	32 452
Autres pays d'Asie	7 067	3 015	4 783	6 408	5 983	5 983	8 956
III. Afrique	89 201	51 482	51 658	82 549	83 736	83 736	102 631
République démocratique du Congo	13 441	5 788	447	1 913	1 626	1 626	1 184
Tanzanie	20 542	9 561	5 802	11 166	20 148	20 148	43 589

	1995	1996	1997	1998	1999	1999 janv.-déc.	2000 janv.-déc.
Kenya	7 569	3 571	4 650	11 687	6 890	6 890	6 081
Djibouti	25	141	109	–	277	277	957
Rwanda	1 359	694	658	792	1 095	1 095	1 447
Ouganda	–	–	–	–	1 002	1 002	639
Zambie	28 794	21 470	27 149	40 993	30 647	30 647	35 963
Zimbabwe	8 880	2 496	4 054	2 321	1 656	1 656	1 597
Afrique du Sud	3 379	5 370	4 403	5 811	7 691	7 691	4 509
Autres pays d'Afrique	5 212	2 391	4 386	7 866	12 704	12 704	6 665
IV. Amérique	31 249	5 427	820	1 755	1 244	1 244	1 913
États-Unis	30 850	4 906	698	1 076	791	791	1 411
Canada	369	433	24	169	198	198	397
Autres pays d'Amérique	30	88	98	510	255	255	105
V. Océanie	–	10	13	120	165	165	20
Australie	–	10	13	120	165	165	20
VI. Divers	431	50	2	572	275	275	5 066
Total	273 115	139 029	107 527	174 204	162 278	162 278	187 569

Source : Déclarations en douane. Bulletin mensuel de la Banque de la République du Burundi.

¹ Y compris les données relatives aux importations en provenance de l'Autriche et de la Suède à partir de janvier 1995.